



QUESTIONNAIRE PERMETTANT DE DÉTERMINER LA LÉGISLATION APPLICABLE

(dans le cadre des règlements de coordination 883/2004, 987/2009 et des conventions bilatérales hors Union européenne)

Veuillez remplir le questionnaire ci-joint et le renvoyer par courrier ou par e-mail à l'adresse :
Securex Integrity · Verenigde-Natieslaan 1, 9000 Gand · mybusiness@securex.be

Quel est l'objectif de ce questionnaire ?

Vous exercez une activité professionnelle à l'étranger. Afin de pouvoir, conformément à la réglementation européenne sur la sécurité sociale des travailleurs indépendants, prendre en toute connaissance de cause une décision sur la législation sociale qui vous est applicable, nous vous prions de remplir le questionnaire ci-dessous.

Qui doit remplir ce questionnaire ?

Tout travailleur indépendant qui exerce des activités transfrontalières.

A quel organisme ce questionnaire doit-il être envoyé ?

Au service International de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants. Ce service est chargé de déterminer la législation qui vous est applicable en matière de sécurité sociale. Il est donc très important de remplir le questionnaire ci-dessous le plus correctement et le plus complètement possible afin que ce service puisse déterminer le pays dans lequel vous devez payer des cotisations de sécurité sociale.

Quelles sont les situations les plus courantes ?

Activités au sein de l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse

Les règles ci-dessous figurent dans le règlement européen 883/2004 et dans le règlement d'application 987/2009. Selon ces règlements, l'indépendant n'est assujéti que dans un seul Etat membre. Dans ce pays, il est redevable de cotisations sociales calculées sur la base des revenus professionnels perçus dans le pays même et à l'étranger. Les cotisations sociales sont toutefois calculées selon les règles nationales du pays dans lequel l'intéressé est assujéti.

Article 11.3 a – Lorsque l'intéressé exerce une **activité indépendante** dans un Etat membre autre que l'Etat de résidence, la législation applicable est celle de l'état d'emploi.

Article 13.2 a ou b – Lorsque l'intéressé exerce une **activité indépendante dans deux ou plusieurs Etats membres**, la législation applicable est celle du pays de résidence, pour autant qu'il y exerce une activité substantielle. Sont pris en considération pour déterminer s'il est question d'une activité substantielle les critères indicatifs suivants : le chiffre d'affaires, le temps de travail, le nombre de services fournis et/ou les revenus. Un pourcentage inférieur à 25 % renvoie à l'absence d'activité substantielle. Dans ce cas, c'est la législation du pays dans lequel se situe le centre d'intérêts qui est applicable. Le centre d'intérêts est déterminé sur la base de tous les éléments qui composent l'activité professionnelle.

Article 13.3 – Lorsque l'intéressé exerce à la fois une **activité indépendante** et une **activité salariée**, la législation applicable est celle du pays dans lequel il est salarié. Cela signifie qu'il doit payer des cotisations sociales sur l'ensemble de ses revenus indépendants dans le pays où il est actif comme salarié.

Article 13.4 – Lorsque l'intéressé est **fonctionnaire** dans un Etat membre et qu'il exerce par ailleurs une activité (salariée ou non) dans un ou plusieurs autres Etats membres, la législation applicable est celle de l'Etat membre où il est fonctionnaire.

Article 12.2 – Parfois, une personne qui exerce habituellement une activité indépendante dans un Etat membre souhaite aller travailler **temporairement** dans un autre Etat membre. Si dans ce cas, elle était immédiatement assujéti à la législation du nouvel état d'emploi, cela créerait confusion et problèmes administratifs. C'est la raison pour laquelle une règle spéciale prévoit qu'une personne qui va exercer des activités **similaires** dans un autre Etat membre reste soumise à la législation du premier Etat membre (Etat d'envoi) si la durée prévue de ces activités ne dépasse pas 24 mois..

Attention : Vous venez exercer à titre temporaire ou à temps partiel une activité indépendante en Belgique sans y résider de manière permanente ou y être établi ? Dans ce cas, ils se peut que vous deviez le signaler par le biais de la déclaration LIMOSA.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour de plus amples informations concernant la déclaration Limosa :

www.international.socialsecurity.be/working_in_belgium/fr/limosa.html

Article 11.2 – Le bénéfice de **prestations** (maladie, invalidité, etc.) ou d'une **pension** n'est pas assimilé à l'exercice d'une activité pour la détermination de la législation applicable et n'a donc aucune influence sur l'assujettissement. Les **allocations de chômage** constituent une exception à la règle : en règle générale, elle sont assimilées à l'exercice d'une activité.

Attention : Il appartient à chaque Etat membre de décider si une activité donnée constitue une activité salariée ou non salariée. Dans certains pays, la sécurité sociale ne fait aucune distinction entre les deux. Il est donc possible d'effectuer le même travail à l'étranger qu'en Belgique, mais d'y être soumis à un autre statut. En outre, il se peut que le pays d'emploi ne considère pas une activité donnée comme une activité salariée (ou non salariée), mais que le pays dont la sécurité sociale est applicable la considère malgré tout comme une activité et perçoit donc des cotisations sociales. Enfin, des règles spécifiques s'appliquent au personnel navigant, ainsi qu'aux membres de l'équipage de conduite et de cabine dans le cadre du transport de passagers ou de fret.

Activités hors Union européenne

Les activités exercées en dehors de l'Union européenne ne sont pas visées par le Règlement européen précité. La Belgique a toutefois conclu des **accords de sécurité sociale** avec un certain nombre de pays. Ces accords définissent la législation qui vous est applicable et les droits dont vous pouvez bénéficier dans les différents pays. Vous trouverez la liste de ces pays sur notre site web : www.inasti.be/fr/conventions-avec-des-pays-externes-a-lee

Il y a également des pays avec lesquels la Belgique n'a **pas conclu d'accord de sécurité sociale**.

Dans ce cas, chaque pays applique sa propre législation. Si vous ne travaillez que dans un seul pays, seule la législation de ce pays d'emploi est applicable. Si vous travaillez dans plusieurs pays, il se peut que vous deviez respecter des obligations de sécurité sociale dans les deux pays.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le service International :

Par téléphone : (+32) 02 546 45 24
Par e-mail : int@rsvz-inasti.fgov.be
Par courrier : INASTI - DPO
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles

Vie privée

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) attache beaucoup d'importance à la protection de vos données à caractère personnel. Nous gérons vos données à caractère personnel selon les réglementations belge et européenne. Pour des informations générales sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez consulter la déclaration de confidentialité sur le site Internet de l'INASTI. Pour les questions spécifiques relatives à la protection de vos données à caractère personnel, veuillez vous adresser au responsable de la protection des données (DPO) (via e-mail: DPO@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : INASTI - DPO, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Votre identité

N° de registre national :

Ce numéro figure au verso de votre carte d'identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Comment pouvons-nous vous contacter si nous avons encore des questions à vous poser ?

Par téléphone. Numéro de téléphone :

Par e-mail. E-mail :

Données relatives à votre (vos) activité(s) en Belgique

Quel est votre statut en Belgique (Veuillez cocher la case appropriée.)

Salarié(e)/Fonctionnaire

Nom de l'employeur :

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Indépendant

Nom de l'entreprise :

Numéro BCE :

(Le numéro BCE est un numéro unique attribué à votre entreprise à la suite de l'enregistrement à la Banque-Carrefour des Entreprises.)

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Je bénéficie d'une prestation

Type de prestation :

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Je suis pilote

Base d'attache :

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Autres

Veuillez préciser :

Données concernant votre (vos) activité(s) à l'étranger (1/3)

Ci-dessous, vous avez la possibilité d'indiquer 3 pays différents. Si vous avez plusieurs statuts au sein d'un même pays, vous pouvez cocher/remplir plusieurs cases.

Pays :

Numéro d'identification à l'étranger :

(Outre votre numéro de registre national belge, nous avons besoin de votre numéro d'identification unique étranger afin de faciliter la communication avec le pays en question.)

Quel est votre statut dans ce pays ? (Veuillez cocher la case appropriée.)

Salarié(e)/Fonctionnaire

Nom de l'employeur :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Lieu de travail :

(Il se peut que votre employeur soit une société étrangère, mais que vous exécutiez le travail dans un autre Etat membre.)

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Vous travaillez : Le nombre d'heures à prester peut être important pour déterminer la législation applicable si vous exercez également une activité salariée en Belgique.

A temps plein (100 %)

A mi-temps (50 %)

Aucun des deux : je travaille à %

Base d'attache : (Compléter uniquement si vous êtes pilote.)

Veillez joindre les documents justificatifs suivants :

- les 2 dernières fiches de salaire
- le contrat de travail.

Pour les pilotes, nous avons besoin d'une attestation mentionnant clairement la base d'attache.

(Pilotes Ryanair : Lettre de confirmation de la base d'attache).

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Indépendant

Numéro d'enregistrement de l'entreprise :

(Tout comme chaque entreprise belge possède un numéro d'enregistrement unique (BCE), chaque entreprise étrangère possède un numéro d'enregistrement unique).

Nom de l'entreprise :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Nature des activités : Ex. travaux de peinture, de maçonnerie, sculpteur, consultant IT,...

Lieu des activités : Il se peut que vous exerciez vos activités ailleurs qu'à l'adresse officielle de votre entreprise.

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

En cas d'activités indépendantes simultanées dans plusieurs pays, nous avons besoin d'un aperçu du pourcentage d'activité par pays. Veuillez remplir clairement ce qui suit par pays (avec un total **de 100%**).

Temps de travail	Revenus	Chiffre d'affaire	Prestations délivrées
Pourcentage	Pays		
	% Belgique		
	%		
	%		

Veuillez joindre les documents justificatifs suivants :

- **Acte constitutif de la société,**
- **arrêté de nomination,**
- **Attestation d'affiliation auprès de l'organe étranger compétent.**

Pièces justificatives éventuelles susceptibles de prouver le pourcentage indiqué (documents comptables, déclarations fiscales, attestations fiscales...)

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Je bénéficie d'une prestation

Type de prestation :

Ex. Pension, allocation de chômage, indemnité d'incapacité de travail, indemnité d'invalidité...

Par quel organisme cette prestation est-elle versée ?

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Ajoutez une attestation mentionnant clairement le type de prestation, ainsi que la date de début et l'éventuelle date de fin.

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Autres

Indiquez clairement l'activité précise, l'adresse, votre statut et toute autre information pertinente. Ajoutez également les pièces justificatives suivantes :

Données concernant votre (vos) activité(s) à l'étranger (2/3)

Ci-dessous, vous avez la possibilité d'indiquer 3 pays différents. Si vous avez plusieurs statuts au sein d'un même pays, vous pouvez cocher/remplir plusieurs cases.

Pays :

Numéro d'identification à l'étranger :

(Outre votre numéro de registre national belge, nous avons besoin de votre numéro d'identification unique étranger afin de faciliter la communication avec le pays en question.)

Quel est votre statut dans ce pays ? (Veuillez cocher la case appropriée.)

Salarié(e)/Fonctionnaire

Nom de l'employeur :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Lieu de travail :

(Il se peut que votre employeur soit une société étrangère, mais que vous exécutiez le travail dans un autre Etat membre.)

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Vous travaillez : Le nombre d'heures à prester peut être important pour déterminer la législation applicable si vous exercez également une activité salariée en Belgique.

A temps plein (100 %)

A mi-temps (50 %)

Aucun des deux : je travaille à %

Base d'attache : (Compléter uniquement si vous êtes pilote.)

Veillez joindre les documents justificatifs suivants :

- les 2 dernières fiches de salaire
- le contrat de travail.

Pour les pilotes, nous avons besoin d'une attestation mentionnant clairement la base d'attache.

(Pilotes Ryanair : Lettre de confirmation de la base d'attache).

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Indépendant

Numéro d'enregistrement de l'entreprise :

(Tout comme chaque entreprise belge possède un numéro d'enregistrement unique (BCE), chaque entreprise étrangère possède un numéro d'enregistrement unique).

Nom de l'entreprise :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Nature des activités : Ex. travaux de peinture, de maçonnerie, sculpteur, consultant IT,...

Lieu des activités : Il se peut que vous exerciez vos activités ailleurs qu'à l'adresse officielle de votre entreprise.

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

En cas d'activités indépendantes simultanées dans plusieurs pays, nous avons besoin d'un aperçu du pourcentage d'activité par pays. Veuillez remplir clairement ce qui suit par pays (avec un total **de 100%**).

Temps de travail	Revenus	Chiffre d'affaire	Prestations délivrées
Pourcentage	Pays		
	% Belgique		
	%		
	%		

Veuillez joindre les documents justificatifs suivants :

- **Acte constitutif de la société,**
- **arrêté de nomination,**
- **Attestation d'affiliation auprès de l'organe étranger compétent.**

Pièces justificatives éventuelles susceptibles de prouver le pourcentage indiqué (documents comptables, déclarations fiscales, attestations fiscales...)

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Je bénéficie d'une prestation

Type de prestation :

Ex. Pension, allocation de chômage, indemnité d'incapacité de travail, indemnité d'invalidité...

Par quel organisme cette prestation est-elle versée ?

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Ajoutez une attestation mentionnant clairement le type de prestation, ainsi que la date de début et l'éventuelle date de fin.

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Autres

Indiquez clairement l'activité précise, l'adresse, votre statut et toute autre information pertinente. Ajoutez également les pièces justificatives suivantes :

Données concernant votre (vos) activité(s) à l'étranger (3/3)

Ci-dessous, vous avez la possibilité d'indiquer 3 pays différents. Si vous avez plusieurs statuts au sein d'un même pays, vous pouvez cocher/remplir plusieurs cases.

Pays :

Numéro d'identification à l'étranger :

(Outre votre numéro de registre national belge, nous avons besoin de votre numéro d'identification unique étranger afin de faciliter la communication avec le pays en question.)

Quel est votre statut dans ce pays ? (Veuillez cocher la case appropriée.)

Salarié(e)/Fonctionnaire

Nom de l'employeur :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Lieu de travail :

(Il se peut que votre employeur soit une société étrangère, mais que vous exécutiez le travail dans un autre Etat membre.)

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Vous travaillez : Le nombre d'heures à prester peut être important pour déterminer la législation applicable si vous exercez également une activité salariée en Belgique.

A temps plein (100 %)

A mi-temps (50 %)

Aucun des deux : je travaille à %

Base d'attache : (Compléter uniquement si vous êtes pilote.)

Veillez joindre les documents justificatifs suivants :

- les 2 dernières fiches de salaire
- le contrat de travail.

Pour les pilotes, nous avons besoin d'une attestation mentionnant clairement la base d'attache.

(Pilotes Ryanair : Lettre de confirmation de la base d'attache).

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Indépendant

Numéro d'enregistrement de l'entreprise :

(Tout comme chaque entreprise belge possède un numéro d'enregistrement unique (BCE), chaque entreprise étrangère possède un numéro d'enregistrement unique).

Nom de l'entreprise :

Rue, n° et bte :

Code postal :

Commune :

Nature des activités : Ex. travaux de peinture, de maçonnerie, sculpteur, consultant IT,...

Lieu des activités : Il se peut que vous exerciez vos activités ailleurs qu'à l'adresse officielle de votre entreprise.

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

En cas d'activités indépendantes simultanées dans plusieurs pays, nous avons besoin d'un aperçu du pourcentage d'activité par pays. Veuillez remplir clairement ce qui suit par pays (avec un total **de 100%**).

Temps de travail	Revenus	Chiffre d'affaire	Prestations délivrées
Pourcentage	Pays		
	% Belgique		
	%		
	%		

Veuillez joindre les documents justificatifs suivants :

- **Acte constitutif de la société,**
- **arrêté de nomination,**
- **Attestation d'affiliation auprès de l'organe étranger compétent.**

Pièces justificatives éventuelles susceptibles de prouver le pourcentage indiqué (documents comptables, déclarations fiscales, attestations fiscales...)

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Je bénéficie d'une prestation

Type de prestation :

Ex. Pension, allocation de chômage, indemnité d'incapacité de travail, indemnité d'invalidité...

Par quel organisme cette prestation est-elle versée ?

Date de début :

Date de fin (éventuelle) :

Ajoutez une attestation mentionnant clairement le type de prestation, ainsi que la date de début et l'éventuelle date de fin.

Attention : Sans les documents justificatifs demandés, nous ne pouvons pas déterminer la législation applicable. Ils sont nécessaires pour accélérer les contacts avec l'État membre en question.

Autres

Indiquez clairement l'activité précise, l'adresse, votre statut et toute autre information pertinente. Ajoutez également les pièces justificatives suivantes :

Remarques

Je déclare que les données de ce formulaire sont exactes et complètes.

Je m'engage à vous communiquer tout changement de situation dans les 15 jours.

Fait à _____ le _____

Signature :